



P lan communal de sauvegarde de la commune de BEUIL

- 2023 -

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023



Document réalisé avec l'appui du SMIAGE Maralpin

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : ORGANISATION COMMUNALE DE GESTION DE CRISE	4
Réception et traitement d’une alerte	4
Organisation communale de crise.....	5
Missions de l’équipe municipale	6
Utilisation de WikiPrédicit.....	9
Alerte à la population : utilisation du dispositif GEDICOM	11
CHAPITRE 2 : DOCUMENTS RESSOURCES.....	13
Carte de la commune (format A3).....	14
Moyens mobilisables.....	15
Liste de la population nécessitant une attention particulière	211
Ouverture d’un centre d’accueil et de regroupement (CARE)	22
CHAPITRE 3 : RISQUE D’INONDATION, DE CRUE TORRENTIELLE SUR LA COMMUNE	23
Identification des zones d’aléas	23
Identification des vulnérabilités	24
Cartographies existantes.....	25
Actions à mettre en place	25
Moyens spécifiques mobilisables.....	27
CHAPITRE 4 : RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN, CHUTES DE BLOCS, EFFONDREMENTS	28
Identification des zones d’aléas	28
Identification des vulnérabilités	29
Cartographies existantes.....	30
Actions à mettre en place	30
Moyens spécifiques mobilisables.....	31
CHAPITRE 5 : RISQUE INCENDIE ET FEUX DE FORETS	32
Identification des zones d’aléas	32
Identification des vulnérabilités	33
Cartographies existantes.....	34
Actions à mettre en place	34
Moyens spécifiques mobilisables.....	36
CHAPITRE 6 : RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE	37
AR Prefecture Identification des zones d’aléas et des enjeux.....	37
006-210600169-20231129-07_08_2023-DE Reçu le 04 Cartographies existantes.....	37
Actions à mettre en place	37
Moyens spécifiques mobilisables.....	39

CHAPITRE 7 : RISQUE DE CANICULE40

 Identification des zones d'aléas et des enjeux..... 40

 Cartographies existantes..... 40

 Actions à mettre en place 40

 Moyens spécifiques mobilisables..... 42

ANNEXES43

 Document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) 43

 Exemple d'arrêté de réquisition..... 44

 Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale 45

 Exemple d'arrêté de restriction d'usage de l'eau 46

 Main courante 47

 Fiche d'appel téléphonique..... 48

 Fiche de renseignement des personnes accueillies au CARE 49

 Cartographies bornes et poteaux incendie..... 50

 Risques sur la commune..... 52

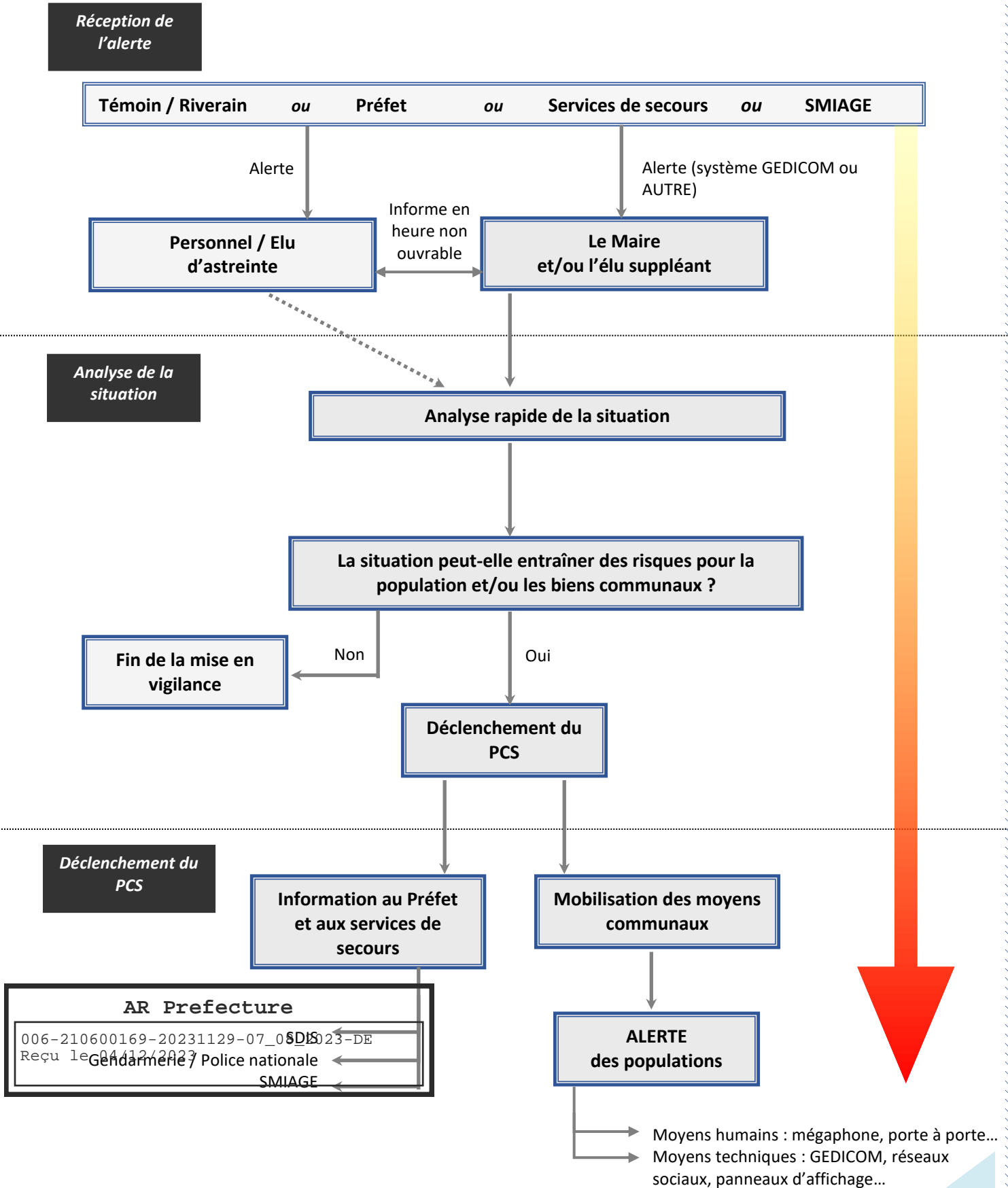
 Enregistrement des modifications du PCS 65

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

CHAPITRE 1 : ORGANISATION COMMUNALE DE GESTION DE CRISE

Réception et traitement d'une alerte



Organisation communale de crise

Poste de Commandement Communal (PCC)

Lieu : Mairie de Beuil - salle du Conseil

☎ : 04.93.02.20.20

📞 : 07.61.93.36.00

maire@beuil.fr

Lieu de replis : Salle des fêtes communale

Matériels nécessaires : (fax, imprimante, ordinateur, papeterie, tableau blanc, tables, chaises...)

Organigramme de crise

Fiche 1

Directeur des Opérations de Secours (DOS)

Maire : Monsieur Roland GIRAUD

☎ : 04.93.02.20.20

📞 : 07.61.93.36.00

Suppléant 1 : Monsieur Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint au Maire

☎ : 04.93.02.20.20

📞 : 06.59.54.12.65

Services de secours et forces de l'ordre

Pour les très petites communes le maire est généralement le Directeur des opérations de secours (DOS) ET le Responsable des actions communales (RAC)

Fiche 2

Secrétariat - communication

Titulaire : Christian Guillaume

☎ : 04.93.02.20.20

📞 : 0607099452

Suppléant 1 : Arnaud ROCHE

☎ : 04.93.02.3258

📞 : 0622417662

Fiche 3

Responsable alerte – accueil soutien à la population

Titulaire : Karine Donadey

☎ : 04.93.02.20.20

📞 : 0699952066

Suppléant 1 : Alexandre Geffroy

☎ : 04.93.02.20.20

📞 : 0637575107

Fiche 4

Responsable logistiques - travaux

Titulaire : Noël Magalon

☎ : 04.93.02.20.20

📞 : 0620095682

Suppléant 1 : François Schuller

☎ : 04.93.02.20.20

📞 : 0698039656

Tout au long de l'événement, le PCC doit :

💧 Informer régulièrement la population de l'évolution de la situation, assurer un accueil téléphonique (fiche en annexe, p. 48) et physique en mairie ;

AR Préfecture
 💧 Maintenir en permanence une liaison avec le maire, l'autorité préfectorale, les services de secours et les acteurs communaux sur le terrain ;

💧 Tenir une main-courante (fiche en annexe p. 47) relatant l'ensemble des décisions et actions menées pour assurer une traçabilité de la gestion de l'événement.

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
 Reçu le 04/12/2023

Missions de l'équipe municipale



DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS

Phase de vigilance – Suivi de l'événement

- Réunit la cellule de suivi qui évalue la situation et surveille son évolution
- Informe si nécessaire la population

Phase d'activation – Mise en place du PCC

- Décide du déclenchement du PCS
- Demande à son secrétariat ou à la personne d'astreinte d'alerter les autres membres du PCC
- Informe le Préfet de l'activation du PCS et lui confirme ses coordonnées téléphoniques
- Valide, en sa qualité de DOS, la communication et la relation avec les médias

Phase de gestion de crise

- Fixe les objectifs majeurs, valide les propositions du commandant des opérations de secours (COS)
- Décide des premières mesures de sauvegarde de la population : évacuation, interdiction d'accès aux zones menacées, hébergement, etc.
- Peut procéder à des réquisitions et peut prendre des arrêtés d'interdiction ou d'autorisation exceptionnelles
- En cas de décès de victimes, il met en place une chapelle ardente
- Elabore des points de situation
- Informe le Préfet des mesures prises (en lien avec le secrétariat)
- Adapte le dispositif et les actions de la commune à l'évolution de la situation

Phase d'après-crise

- Ordonne la désactivation du PCC et informe le Préfet
- Coordonne les opérations de retour à la normale
- Mobilise les volontaires pour les opérations de nettoyage et de retour à la normale
- Met en place une structure d'aide aux sinistrés : logement, rétablissement des réseaux, assistance médico-sociale, démarche d'indemnisation
- Organise et préside une réunion de retour d'expérience dont le bilan lui permettra de compléter ou de modifier son PCS le cas échéant

Si l'événement dépasse les capacités ou les limites communales, le Préfet devient DOS. Dans ces conditions, le Maire assume toujours ses responsabilités communales en qualité de Chef du PCC et conserve un rôle essentiel en matière de soutien à la population.

Pour...

- Guider les secours
- Réguler la circulation etc.
- Organiser l'évacuation
- Organiser l'hébergement etc.
- Rendre compte au Préfet
- Requisitionner, etc.

Le Maire s'appuie sur...

- Le responsable « logistique – travaux »
- Le responsable « alerte – soutien population »
- Le responsable « secrétariat – communication »

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
 Reçu le 04/12/2023



SECRETARIAT – COMMUNICATION

Phase de vigilance – Suivi de l'événement

- Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressources

Phase d'activation – Mise en place du PCC

- Prépare la cellule de crise (matériel de bureau, postes téléphoniques...)
- Ouvre dès le début de la crise la main courante (modèle en annexe p. 47)

Phase de gestion de crise

- Assure l'accueil téléphonique
- Remplit la main courante
- Appui le DOS dans les remontées d'information au Préfet
- Prépare les arrêtés de réquisition, d'autorisation et tout acte administratif nécessaire
- Centralise les comptes-rendus et les demandes provenant du terrain
- Gère les autres moyens de communication

Phase d'après-crise

- Transmet la fin de l'alerte aux habitants
- Réunit et archive tous les documents (main courante, factures...)
- Informe les personnes sinistrées des démarches à entreprendre
- Gère la demande de classement de la commune en Catastrophe Naturelle



RESPONSABLE ALERTE – SOUTIEN A LA POPULATION

Phase d'activation – Mise en place du PCC

- Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- Est chargé de la mise en place du centre d'accueil et de regroupement (CARE)

Phase de gestion de crise

- Rend compte au PCC de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées
- En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande au PCC des moyens pour assurer l'évacuation
- Rend compte au PCC de l'ouverture de CARE et des difficultés rencontrées
- Demande au PCC ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le CARE (ravitaillement, eau potable...)
- Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe
- Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le centre
- Evalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande au PCC

Phase d'après-crise

- Propose des solutions pour le relogement des sinistrés
- Encadre les intervenants bénévoles et les guidant vers les zones d'action prioritaires, assurer leur ravitaillement, les réunir périodiquement pour effectuer un bilan
- Organise la gestion des dons

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023



RESPONSABLE LOGISTIQUE – TRAVAUX

Phase de vigilance – Suivi de l'événement

- 💧 Évalue la situation sur le terrain

Phase d'activation – Mise en place du PCC

- 💧 Met à disposition du DOS ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions

Phase de gestion de crise

- 💧 Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- 💧 Prend contact avec les détenteurs/propriétaires pour honorer les demandes
- 💧 Fait acheminer le matériel
- 💧 En relation avec le PCC, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- 💧 Ferme les voies et met en place les déviations
- 💧 Préserve et remet en état les réseaux de fluide

Phase d'après-crise

- 💧 Procède aux opérations de nettoyage
- 💧 Guide les gestionnaires de réseaux pour la remise en état

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Utilisation de WikiPrédic



- Votre service SMIAGE-PREDICT - predict

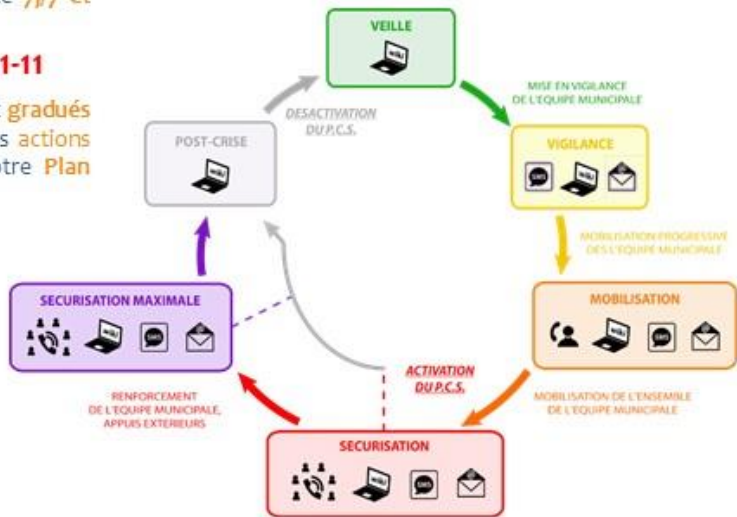


Recevez une aide à la décision à l'échelle communale

- ✓ Des ingénieurs d'astreinte en surveillance 7j/7 et 24h/24 pour vous accompagner
 → N° de la vigie PREDICT : **04-67-17-11-11**
- ✓ Des messages d'information expertisés et gradués permettant l'activation progressive de vos actions de sauvegarde en concordance avec votre Plan Communal de Sauvegarde
- ✓ Vous retrouvez les Niveaux de Sécurité Conseillés de façon explicite dans les SMS, les emails et sur votre espace dédié.



Les Niveaux de Sécurité Conseillés :



<p>1^{ère} Phase : Veille</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir opérationnelle l'organisation communale de gestion des risques (P.C.S., moyens humains et matériels) - Rester joignable
<p>2^{ème} Phase : Vigilance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en considération les messages relatifs aux risques - S'assurer de la disponibilité des équipes et du matériel - S'assurer de l'état du réseau pluvial, des cours d'eau et des arbres - S'assurer de la capacité des sites sensibles et événements prévus à adapter leur dispositif - Reconnaître la situation
<p>3^{ème} Phase : Mobilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Alerter et mobiliser progressivement votre équipe municipale - Ouvrir et tenir à jour une main courante - Renforcer la reconnaissance terrain et déployer vos moyens matériels éventuels - Sécuriser les voiries sensibles - Informer la population si nécessaire - Sécuriser les enjeux les plus vulnérables (campings, voiries, parkings...)
<p>4^{ème} Phase : Sécurisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir et agencer le PC de crise et tenir à jour la main courante - Etre en relation avec les acteurs associés (préfecture, CD, Predict ...) - Alerter et mettre en sécurité la population (cf. stratégie d'alerte) - Ouvrir et agencer votre/vos centre(s) d'accueil - Compléter la sécurisation des voiries (cf. carte) - S'assurer de la sécurisation des enjeux les plus vulnérables (cf. carte)
<p>5^{ème} Phase : Sécurisation maximale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le dispositif communal de gestion de crise - Rester en contact avec les acteurs associés - Solliciter l'intervention de moyens supra-communaux
<p>6^{ème} Phase :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Informer la population de la fin de l'évènement - Soutenir la population et sécuriser les secteurs impactés - Procéder aux opérations de nettoyage - Réguler les accès et services - Gérer les bénévoles - Engager les démarches de demande d'indemnisation

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08 2023-DE
 Reçu le 04/12/2023



- Votre service SMIAGE-PREDICT -



Accédez à votre espace dédié (depuis un ordinateur, smartphone, ou tablette)

1. Connectez-vous sur le site internet www.wiki-predict.com
 identifiant (code INSEE) : 06016 Mots de passe admin/consultation : P1MD / _____

2. Téléchargez et imprimez le **guide d'utilisation** de la plateforme.

3. Tenez à jour votre liste de **contacts** et les **médias** destinataires des messages (SMS et email) ainsi que leur ordre de priorité depuis l'onglet « **Gérer les contacts** ».

4. Accédez aux liens utiles à votre gestion de crise depuis l'onglet « **Tableau de bord** ». Pensez à personnaliser et enrichir ces liens en fonction de vos besoins.

5. Suivez la **situation hydrométéorologique en temps réel** à l'aide de :

- L'observation de l'**intensité** et du **déplacement** des pluies (mise à jour toutes les 5 min)
- L'affichage des **cumuls** de pluie de la dernière heure aux 3 derniers jours
- La visualisation des « **info-risques** » **géolocalisées** sur la carte qui vous renseignent sur les risques en cours et leur évolution.



6. Complétez les 6 étapes dans l'onglet « **Plan Communal de Sauvegarde** » et accédez à vos **documents de gestion de crise** :



Livret opérationnel du PCS



DICRIM



Cartes des plans d'actions inondation, submersion marine, tempête, et neige

Des **documents complémentaires** utiles à votre gestion de crise peuvent être ajoutés, votre PCS complet ou seulement certaines **fiches réflexes** : **logigramme** d'alerte pour la mobilisation progressive de votre équipe, **stratégie d'alerte** à la population, armement de votre PC Crise, procédures spécifiques... Pour cela, un échange avec votre **Référent Predict** est nécessaire.

Votre référent Predict est à votre disposition pour vous accompagner dans l'utilisation et la personnalisation de votre espace.

Référent PREDICT : **Jeremy FIMAT**
 email : jeremy.fimat@predictservices.com

Standard PREDICT : 04-67-17-11-10

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
 Reçu le 04/12/2023

Alerte à la population : utilisation du dispositif GEDICOM

PERSONNES REFERENTES :

- Monsieur François SCHULLER, Conseiller Municipal

MESSAGES D'ALERTE

- Mise en vigilance de toute la population
- Mise en vigilance des zones inondables
- Mise en sécurité de la zone rouge

GROUPES D'ALERTE

- Validation par le conseil municipal
- obj : diffuser les appels
- un groupe pour chaque hameau ou un groupe pour plusieurs hameaux
- groupe pour les accès en bordure de zone inondable (jumelés avec le groupe des hameaux)
- groupe établissements à risque : station essence, camping, maison de retraite, entreprise Pratico
- Groupe élus / agents communaux
- Groupe personnes à mobilité réduite
- Sélection cartographique différé selon les zones inondables (Tuébi / Var)

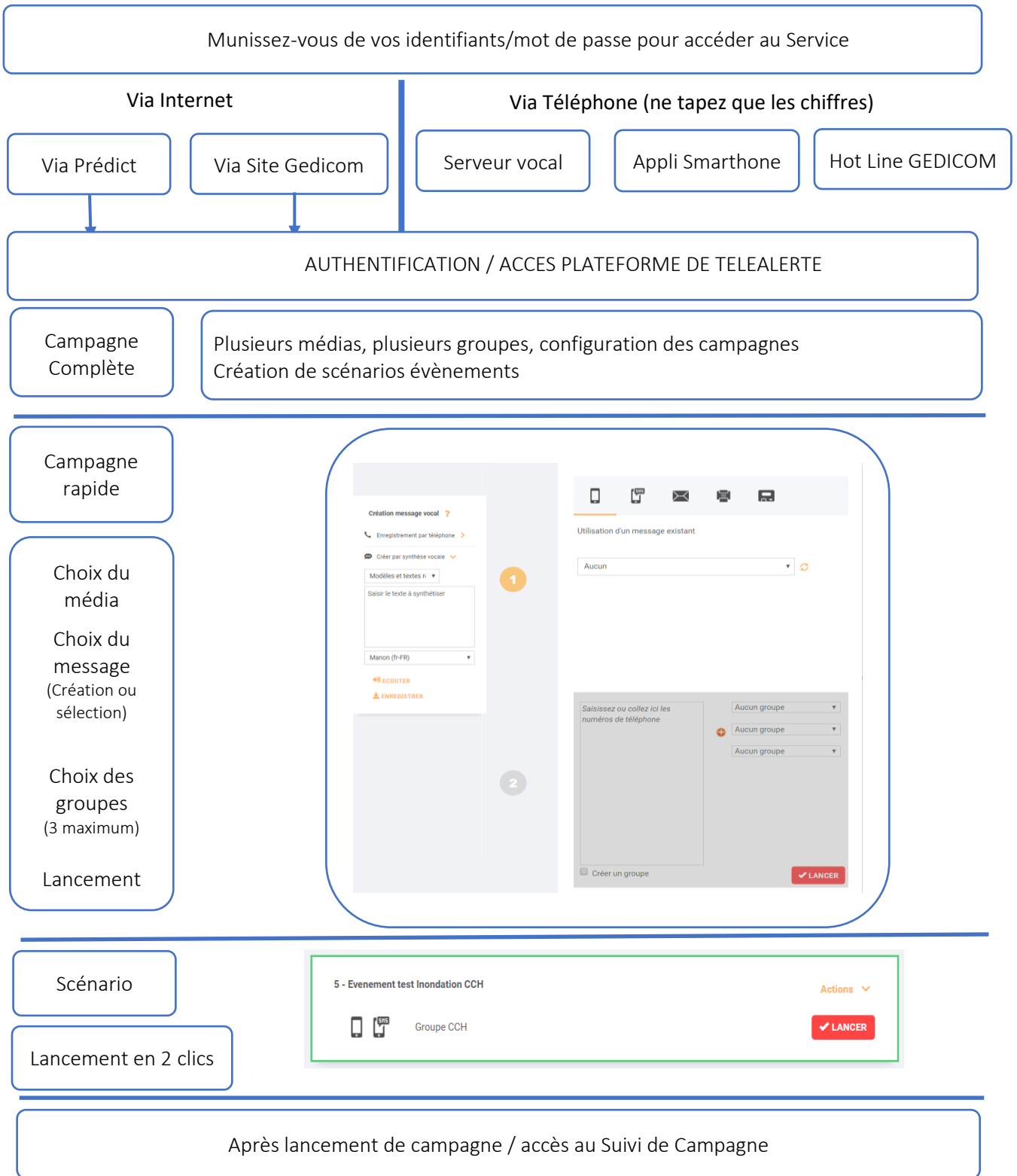
SCENARIO D'ALERTE (MESSAGES + GROUPES PREDEFINIS)

- Message d'alerte envoyé par GEDICOM vers les groupes qui seront définis par quartier selon le risque

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

SYNTHESE DE LA PROCEDURE



AR Prefecture Campagne du 21/08/2018 (Claire Chevalier (DEMO)) [15041 (97011)]

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
 Reçu le 04/12/2023 MODIFIER AUTRES STATISTIQUES

Du 21/08/2018 15:05 au 21/08/2018 17:05 (Ecouter le message principal). 0 tentative(s)
 d'appel par numéro non décroché. (Rang en cours: 0)

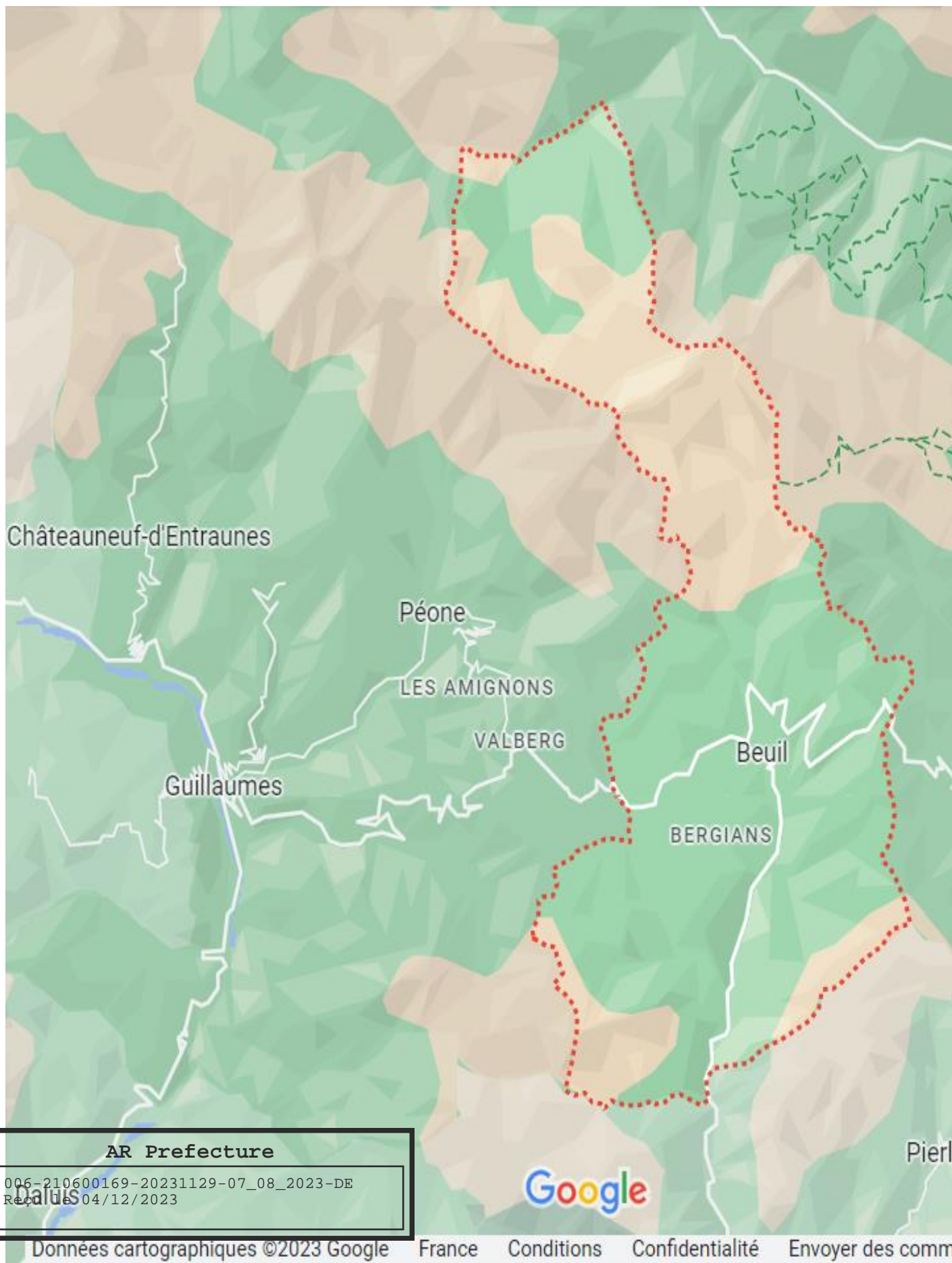
CHAPITRE 2 : DOCUMENTS RESSOURCES

- 💧 Carte de la commune
- 💧 Moyens mobilisables
- 💧 Liste des populations nécessitant une attention particulière
- 💧 Ouverture d'un centre d'accueil et de regroupement (CARE)

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Carte de la commune (format A3)



Moyens mobilisables

MOYENS HUMAINS MOBILISABLES

Liste des contacts pour la Préfecture

Prénom NOM du destinataire - Qualité			
☎ Prof. :	☎ Dom. :	📞 :	@ :
1- Roland Giraud			
Médecin/Maire		0761933600	maire@beuil.fr
2- SDIS – Caserne des sapeurs-pompiers de Beuil			
3-			
4-			

Membres du Conseil Municipal

Prénom NOM	Qualité	📞
Roland Giraud	Maire	0761933600
Nicolas Donadey	1 ^{er} adjoint	0659541265
Alexandre Geffroy	2 ^{ème} adjoint	0637575107
Christian Guillaume	3 ^{ème} adjoint	0607099452
Noël Magalon	4 ^{ème} adjoint	0620095682

Prénom NOM	Qualité	📞
Jean-Louis Cossa	Conseiller municipal	0664416230
Karine Donadey	Conseiller municipal	0699952066
Rodolphe Bizet	Conseiller municipal	0683245196
Karel Nicoletta	Conseiller municipal	0684320705
Arnaud Roche	Conseiller municipal	0622417662
François Schuller	Conseiller municipal	0698039656

Personnels administratifs et techniques de la commune

Prénom NOM	Qualité	📞
Sophie Lo Presti	Secrétariat	0612105430
Emilie Groeneveld	Secrétariat	
Sebastien Legrand	Employé communal technique	0698316817
Quentin Caillet	Employé communal technique	0781199169
Pascale Legrand	Office du tourisme	0493023258
Patricia Chapelet	Office du tourisme	0493023258

006-210608169-20231129-07_08_2023-DE
 Reçu le 04/12/2023

AR Préfecture

Référents par quartier/hameau

Prénom NOM du référent		Quartier / Hameau concerné	
☎ Dom. :	☎ :	@ :	Observations
1- Noël Magalon		Les Launes	
	0620095682	noel.magalon@beuil.fr	
2- Thierry Brillant		Bergians	
	0684150856	thierry.brillant83orange.fr	
3- Jean Luc Dutertre		Le Touron	
	0783037076		
4- Alain Corso		Le Cîriei	
	0689309426		

Associations ou structures bénévoles, personnes ressources (traducteurs, professionnels médicaux...)

Nom association		NOM Prénom du bénévole	
☎ Dom. :	☎ :	@ :	Observations
1- Comité des fêtes		Laurence Gadotti	
	0689182958	gadotti.touet@gmail.com	
2-			
3-			
4-			

LOCAUX ET MOYENS MOBILISABLES**Drop zones identifiées :**

AD - Préfecture

Utilisation de la Drop zone :

006-210600169-20230111-URGENCE BE
 Reçu le 04/12/2023

évacuation d'urgence par hélicoptère ;
 moyen de ravitaillement ;
 lieu découvert et sécurisé en cas d'événement (séisme, feux de forêts).

Lieu 1 : La Condamine - Beuil**Lieu 2 :****Lieu 3 :**

Lieux d'hébergement potentiels / Centres d'accueil et de regroupement (CARE)

Lieu d'hébergement			Personne à contacter		Caractéristiques		
Nature du lieu	Nom du lieu	Adresse	Nom	☎ / 📱	Capacité maximale	Equipements (lits, sanitaires, cuisine, chaises)	Animaux acceptés
Lieu d'hébergement potentiel	Centre Nature et montagne	Route de la Sagne Les Launes	Zoë Maunier	0610548545	40	Lits, sanitaires, cuisine, chaises	Oui
Lieu d'hébergement potentiel	Gîtes Le Tremplin	Route de Valberg Les Launes	Mairie	0493023258	6	Lits, sanitaires, cuisine, chaises	Oui
Lieu d'hébergement potentiel	Gites Comte Grimaldi	Place Joseph Garnier Beuil village	Mairie	0493023258	32	Lits, sanitaires, cuisine, chaises	Oui
CARE	Salles des fêtes	Rue Napoleon Beuil village	Mairie	0493022020	100	Sanitaires, cuisine, 151 chaises plastique, 17 bancs bois, 8 tables en bois, 16 tables en plastique, 5 barnums	Oui
CARE	Centre de montagne militaire de Beuil	Route de la Condamine Beuil	Adj Valeroti François	0493023015 0609696283	100	100 Lits, sanitaires, 1 cuisine, chaises	



Lieux d'hébergement identifiés comme parasismique :

Lieux de rassemblement de la population en cas de séisme (endroit dégagé) : Stade de foot de la Condamine / Pré de foire / Parking Charles de Gaulle

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023


Moyens techniques mobilisables

Matériels			
Nature	Localisation du matériel		Observations
Batterie portable	Mairie	0493022020	Ecoflow 1800w
Ordinateurs	Mairie	0493022020	4 portables
Ligne téléphonique	Mairie	0493022020	1 ligne – 4 téléphones
Tableau paperboard	Mairie	0493022020	
Télévision	Mairie	0493022020	
Rétroprojecteur	Mairie	0493022020	
Extincteurs	Mairie	0493022020	2 CO2
Réserve pack d'eau	Mairie (stockée au HLM)	0493022020	2 palettes de bouteilles d'eau
Echelles	Mairie	0493022020	
Véhicules			
Nature (plaque immat.)	Localisation matériel		Observations
4x4 (Land Rover)	Garage communal	0493022020	Véhicule communal
Fourgon (Boxer)	Garage communal	0493022020	Véhicule communal
Camion Plateau (Goupil)	Garage communal	0493022020	Véhicule communal
Véhicule Léger (Rifter)	Office de tourisme	0493023258	Véhicule communal
4x4 (Toyota Hilux)	Garage communal	0493022020	Véhicule communal
Bobcat	Garage communal	0493022020	Véhicule communal
Chargeur	Beuil	0620095682	Véhicule Privée

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

ANNUAIRE D'URGENCE DES PRINCIPAUX SERVICES DEPARTEMENTAUX ET PARTENAIRES D'URGENCE

Services		Information complémentaire
Sapeurs-pompiers	18	
	04 93 22 76 90	Direct CODIS
	04 93 05 03 43	Puget-Théniers
Gendarmerie	17	
	04 93 05 00 06	Puget-Théniers
Préfecture (SIDPC) 06	04 93 72 20 00	
	04 93 72 29 99	
Service d'aide médicale d'urgence (SAMU)	15	
Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)		
Direction départementale des actions sanitaires et sociales (DDASS)	04 84 37 38 43	9h – 14h30 Route de Grenoble à Nice
EDF	0811 010 212 09 72 67 50 06	Enedis
Eau potable	0800 710 328	REAAM
France Télécom	3900	Orange
	1064	Bouygues Telecom
Gaz	Non	
Assainissement	0800 710 328	REAAM
Ramassage des ordures ménagères	0800 229 217	Univalom
Météo France		
Conseil départemental – SDA	04 97 18 74 51	
Conseil départemental - cabinet		
SMIAGE	04 89 08 96 50	Accueil heures ouvrables
	0800 710 790	Astreinte
CCAA	04 93 05 02 81	
Education nationale		Ecole communale
Secours Catholique (délégation 06)	04 93 16 74 00	
Croix Rouge française	04 93 08 15 26	Carros
	04 93 24 28 60	Vence
Société d'ambulance	04 93 05 17 06	Ambulance Puget-Théniers
Société d'élagage	06 61 72 18 30	SAS Pana Paysages
Force 06	04 89 04 20 29	Jours ouvrables
	04 89 04 20 35	Astreinte
Société de taxi	06 63 46 80 86	Taxi Patrice
Vigi Predict	04 67 17 11 11	jeremy.fimat@predictservices.com

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Communes voisines

Commune	Maire	☎ / 📱	Observations
Roubion	Phillipe Bruno	0493020048	
Rigaud	Francis Moya	0493050337	
Auvare	Bernadette Drogoul	0493051429	
Guillaume	Jean-Paul David	0493055013	
Péone	Guy Ammirati	0493025989	
Isola	Mylène Agnelli	0493232323	
Puget-Rostang	Philippe Hachet	0493050397	
Pierlas	Gilbert Martinelli	0493050351	
Saint-Etienne de Tinée	Colette Fabron	0493022400	

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
 Reçu le 04/12/2023

Liste de la population nécessitant une attention particulière

Personnes handicapées

Prénom NOM	Adresse	☎ / 📱	Personne à prévenir	Observations
Liste confidentielle, consultable en mairie				

Personnes sous assistance médicale ou bénéficiant de soins

Prénom NOM	Adresse	☎ / 📱	Personne à prévenir	Observations
Liste confidentielle, consultable en mairie				

Personnes isolées et/ou sans moyens de locomotion

Prénom NOM	Adresse	☎ / 📱	Personne à prévenir	Observations
Liste confidentielle, consultable en mairie				

AR Prefecture


006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Ouverture d'un centre d'accueil et de regroupement (CARE)

PROCEDURE

- 💧 Déterminer globalement le nombre de personnes à accueillir
- 💧 **Choisir le CARE le mieux adapté en fonction du nombre de personnes et de la risque majeur encouru**
- 💧 Ouvrir la salle retenue et mobiliser les agents communaux
 - Disposer de moyens de communication (téléphone, internet, radio)
 - Disposer de différents matériels : papier, stylos, rallonge, ordinateur...
- 💧 Recenser les personnes accueillies et leurs caractéristiques (fiches de renseignement des personnes accueillies au CARE en annexe p. 49)
- 💧 Mobiliser si besoin les associations de sécurité civile et les bénévoles
- 💧 Définir un responsable du centre (en lien avec le responsable alerte – soutien à la population)
- 💧 Organiser la disposition du centre et installer le matériel (en lien avec le responsable logistique – travaux)
 - Prévoir des espaces différents : inscriptions, attente, information, appels téléphoniques, espace confidentiel et isolé pour l'écoute et le soutien psychologique
 - Disposer de tables et chaises pour les repas
- 💧 Faire acheminer le matériel et le ravitaillement nécessaire à l'accueil et au soutien des sinistrés (en lien avec les responsables soutien et logistique) :
 - Ravitaillement d'urgence pour couvrir les premières 24h. Les repas doivent pouvoir être consommés sans préparation (« panier froid ») ; prévoir dans la mesure du possible boissons chaudes et repas chauds ; prévoir des aliments pour enfants
 - Hébergement d'urgence : prévoir des tapis, des tatamis, des lits picots, des matelas
 - Assistance matérielle : elle est essentiellement assurée par des associations caritatives. Elle vise à distribuer des effets de première nécessité (vêtements, nécessaires d'hygiène)
- 💧 Informer régulièrement les populations accueillies sur les éléments fiables de l'événement, les mesures en cours et les évolutions attendues. Rassurer.

PERSONNES RESSOURCES POUR ARMER LE CARE

Prénom NOM	Qualité	
Roland Giraud	Maire	0761933600
Karine Donadey	Conseillère municipale	0699952066
Alexandre Geffroy	2 ^{ème} Adjoint	0637575107

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Chapitre 3 : Risque d'inondation, de crue torrentielle sur la commune

Identification des zones d'aléas

DERNIER EVENEMENT MARQUANT SUR LA COMMUNE ET HISTORIQUE DES CRUES

Crue de 2011 => Dommages sur la commune, dommages indirects (coupures de routes, isolement du village ou de hameaux...)

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Identification des vulnérabilités

Nombre d'habitants sur la commune :

Nombre d'habitants par hameau/lieu-dit : Lieu-dit 1 : Pop :
 Lieu-dit 2 : Pop :

Population touristique

Type d'hébergement	Nom du propriétaire	☎ / 📱	Observations/Données techniques
Camping	Gérant : Julie Orselli	04 93 02 57 29	35 emplacements + 13 hébergements

Etablissements sensibles, établissements recevant du public

Désignation / Adresse	Nom du propriétaire	☎ / 📱	Caractéristiques de l'ERP
Ecole communal	Mairie de Beuil		2 classes – 30 élèves

Autres

Désignation / Adresse	Nom du propriétaire	☎ / 📱	Observations
Stade de football de Touron	REAM	0800710328	Submersion
RD-30	SDA	0489055580	Submersion
RD-28	SDA	0489055580	Submersion

006-21060169
 Reçu le 04/12/2023
 20231129-07_08_2023-DE

Cartographies existantes

PPR, AZI, Carte Prédicit, Dignes et ouvrages hydrauliques, cours d'eau

Actions à mettre en place

PHASE DE VIGILANCE – ANTICIPATION DE L'ÉVÉNEMENT

- Recevoir les messages de vigilance et d'alerte émis par les services de l'Etat (Alerte par SMS de la Préfecture 06 – Viappel, Alerte par Prédicit)
→ Attribution du DOS
- Vérifier Vigicrues (www.vigicrues.gouv.fr) pour les cours d'eau instrumentés ; vérifier la vigilance Météo France. L'objectif est d'analyser la situation
→ Attribution du DOS
- Surveiller régulièrement l'évolution du phénomène, contrôler le bon écoulement des eaux dans les secteurs sensibles (pas d'embâcles)
→ Attribution du responsable logistique – travaux
- Si la situation s'aggrave, déclenchement du PCS
→ Attribution du DOS

CONSIGNES DES DIGUES APPARTENANT AU SMIAGE (le cas échéant)

- Intégration des consignes en cas d'astreinte du SMIAGE si c'est une commune qui a un système d'endiguement
- Intégration des éléments fixés avec la commune (surveillance, remontées d'infos...)

PHASE DE GESTION DE CRISE

- Mettre en place une main courante (annexe p. 47) : appels reçus/émis ; horodatage ; décisions prises...
→ Attribution secrétariat – communication
- Informers le Préfet et les services de secours du déclenchement du PCS
→ Attribution du DOS
- Mobiliser la cellule de crise municipal (PCC) en fonction de la situation et des décisions du commandant des opérations de secours (COS)
→ Attribution du DOS
- Se tenir informer de l'évolution de l'événement (SMIAGE, Prédicit, Vigicrues)
→ Attribution du DOS (en lien avec le secrétariat – communication)
- Informers la population dans les zones sensibles (voir ci-dessous la section « alerte »)
→ Attribution responsable alerte – soutien à la population
- Ouvrir le centre d'accueil, accueillir les personnes évacuées et organiser le ravitaillement (voir la fiche « Mise en place d'un CARE », chapitre 2 - p. 49)
→ Attribution responsable alerte – soutien à la population, en lien avec le responsable logistique – travaux

AR Prefecture

Si une personne appelle la mairie, remplir la fiche d'appel téléphonique en annexe p. 48

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Réaliser des reconnaissances terrain

→ Attribution responsable logistique – travaux

- 💧 Evacuer les populations exposées
➔ Attribution responsable alerte – soutien à la population (en lien avec le COS)
- 💧 Assurer la protection des zones évacuées contre le vol et le vandalisme
➔ Attribution responsable alerte – soutien à la population (en lien avec le COS)
- 💧 Mettre en place des panneaux de signalisation de danger, bloquer des voies exposées ou inondées, mettre en place des déviations
➔ Attribution responsable logistique – travaux
- 💧 Informer les populations de l'évolution de la situation
➔ Attribution secrétariat – communication

Alerte

Moyen d'alerte à la population mis en place : porte-à-porte / véhicule communal équipé d'un haut-parleur / système d'appel en masse – Système d'appel en masse via GEDICOM – en projet via l'application mobile « panneau pocket »

Message GEDICOM le cas échéant

EXEMPLES DE MESSAGES D'ALERTE

« Un risque d'inondation est avéré sur votre quartier. Par mesure de précaution :

- 💧 Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire en préparant un sac avec des médicaments, papiers importants, affaires de toilettes, vêtements ;
- 💧 Restez attentifs aux instructions données par radio, haut-parleurs, et consignes verbales qui vous seront indiquées par les responsables de la commune ;
- 💧 Pour votre habitation, appliquez les consignes données par le Maire ou le Préfet (DICRIM).
- 💧 Gagnez les hauteurs rapidement et aller en direction du bâtiment ...
- 💧 N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge en priorité par les secours »

PHASE D'APRES-CRISE

- 💧 Prévoir au besoin les mesures de relogement de plus longue durée
➔ Attribution responsable alerte – soutien à la population
- 💧 Faire procéder aux analyses pour s'assurer que l'eau soit propre à la consommation ; se rapprocher de l'agence régionale de santé (ARS)
➔ Attribution du DOS
- 💧 Recenser et estimer les dégâts, coordonner les actions de remise en état ; se rapprocher de Force 06
➔ Attribution du responsable logistique – travaux
- 💧 Rétablir les voies de communication ; se rapprocher du conseil département – SDA (subdivision départementale d'aménagement)
➔ Attribution du responsable logistique – travaux
- 💧 Encadrer les nouveaux intervenants (bénévoles, médias...)
➔ Attribution du DOS, en lien avec le responsable alerte – soutien à la population
- 💧 Désactiver le PCS
➔ Attribution DOS

AR Prefecture

Participer au retour d'expérience

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
➔ Attribution DOS

Reçu le 04/12/2023

Moyens spécifiques mobilisables

Humains	Techniques	Organisationnels

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

CHAPITRE 4 : RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN, CHUTES DE BLOCS, EFFONDREMENTS

Identification des zones d'aléas

DERNIER EVENEMENT MARQUANT SUR LA COMMUNE

Aucun évènement recensé au cours de ces dernières années

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Identification des vulnérabilités

Nombre d'habitants sur la commune : 552 (selon les chiffres de 2020 de l'INSEE)

Nombre d'habitants par hameau/lieu-dit : Lieu-dit 1 : Pop :

Lieu-dit 2 : Pop :

Population touristique

Type d'hébergement	Nom du propriétaire	☎ / 📱	Observations
Camping	Gérant : Julie Carletti	04 93 02 57 29	35 emplacements + 13 hébergements Risque de mouvement de terrain

Etablissements sensibles, établissements recevant du public

Désignation / Adresse	Nom du propriétaire	☎ / 📱	Caractéristiques de l'ERP

Autres

Désignation / Adresse	Nom du propriétaire	☎ / 📱	Observations
Pistes et voiries communales	Mairie de Beuil	0493022020	Eboulement
RD 28	SDA	0489055580	Eboulement
RD 30	SDA	0489055580	Eboulement

RD 28
AR Prefecture
RD 30
006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Cartographies existantes

Actions à mettre en place

PHASE DE GESTION DE CRISE

- 💧 Informer le Préfet et les services de secours du déclenchement du PCS
→ Attribution du DOS
- 💧 Mobiliser la cellule de crise municipal (PCC) en fonction de la situation et des décisions du commandant des opérations de secours (COS)
→ Attribution du DOS
- 💧 Mettre en place une main courante (annexe p. 47)
→ Attribution secrétariat – communication
- 💧 Décider des moyens nécessaires de sécurisation du secteur concerné
→ Attribution responsable logistique – travaux
- 💧 Informer les usagers des fermetures de routes concernées
→ Attribution responsable secrétariat – communication (en lien avec le responsable alerte – soutien à la population)
- 💧 Mettre en place des panneaux de signalisation de danger, bloquer des voies exposées ou inondées, mettre en place des déviations
→ Attribution responsable logistique – travaux
- 💧 Etablir des périmètres de sécurité et interdire les accès au secteur
→ Attribution responsable logistique – travaux
- 💧 Evacuer les populations exposées
→ Attribution responsable alerte – soutien à la population (en lien avec le COS)
- 💧 Assurer la protection des zones évacuées contre le vol et le vandalisme
→ Attribution responsable logistique – travaux
- 💧 Ouvrir le centre d'accueil, accueillir les personnes évacuées et organiser le ravitaillement (voir la fiche « Mise en place d'un CARE » p. 49)
→ Attribution responsable alerte – soutien à la population, en lien avec le responsable logistique – travaux
- 💧 Informer les populations de l'évolution de la situation
→ Attribution secrétariat – communication
- 💧 Maintenir une équipe d'assistance à disposition des intervenant sur le terrain
→ Attribution responsable logistique – travaux

PHASE D'APRES-CRISE

- 💧 Prévoir au besoin les mesures de relogement temporaire
→ Attribution responsable alerte – soutien à la population
- 💧 Recenser et estimer les dégâts, coordonner les actions de remise en état
→ Attribution du responsable logistique – travaux
- 💧 Rétablir les voies de communication
→ Attribution du responsable logistique – travaux
- AR Préfecture
006-210600169-20231129-04108_2023 de
Reçu le 04/12/2023
Encadrer les nouveaux intervenants (bénévoles, médias...)
→ Attribution du DOS, en lien avec le responsable alerte – soutien à la population
- 💧 Désactiver le PCS
→ Attribution du DOS
- 💧 Participer au retour d'expérience
→ Attribution du DOS

Moyens spécifiques mobilisables

Humains	Techniques	Organisationnels
Entreprises locales TP	Chargeurs, Pelles mécaniques	
Employés communaux	Bob-cat	

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

CHAPITRE 5 : RISQUE INCENDIE ET FEUX DE FORETS**Identification des zones d'aléas****DERNIER EVENEMENT MARQUANT SUR LA COMMUNE**

Base de données Prométhée

PEI - HYDRANTS PRESENTS SUR LA COMMUNE ET CARACTERISTIQUES**Nombre d'hydrant sur le site : 19 poteaux incendie et 1 poteau d'aspiration**

Numéro du PI	Localisation	Date	Débit en m ³ /h sous 1 bar de pression
1	Hôtel Restaurant l'Escapade	12/07/2021	124
2	D 328	12/07/2021	92
3	Base militaire	12/07/2021	145
4	Route de la condamine	12/07/2021	68
5	Devens	12/07/2021	48
6	Le touron	13/07/2021	25
7	Ciriei	13/07/2021	54
8	Caserne des pompiers	13/07/2021	120
9	Route du bess	13/07/2021	/
10	Le bess	13/07/2021	109
11	Chemin de Serre de Nairaud	13/07/2021	26
12 (poteau d'aspiration)	Centre de montagne	13/07/2021	/
13	Route des Eguilles	13/07/2021	80
14	Chemin de la graverette	05/10/2021	15
16	Gite les launes	05/10/2021	86
17	Camping le Cians	05/10/2021	100
18	Route du camp	05/10/2021	86
19	La poste	05/10/2021	105
20	Rue du four	05/10/2021	112
21	Route de la condamine	05/10/2021	50

AR Prefecture006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Identification des vulnérabilités

Nombre d'habitants sur la commune : 552 (INSEE 2020)

Nombre d'habitants par hameau/lieu-dit :

Lieu-dit 1 : Bergians	Pop : 20
Lieu-dit 2 : Le Touron	Pop : 20
Lieu-dit 2 : Les Launes	Pop : 250
Lieu-dit 2 : Le Cïriei	Pop : 10

QUARTIER / ZONE SENSIBLE A SURVEILLER

Population touristique

Type d'hébergement	Nom du propriétaire	☎ / 📱	Observations
Camping	Gérant : Julie Carletti	0493025729	
Hôtel	L'Escapade - Emilie Poesy	0493023127/0666641020	
Hôtel	Le Génépi – Adrien Mary	0493026166/0660407582	
Gîtes communaux	Comte Grimaldi – Mairie de Beuil	0493022020	
Gîtes communaux	Le Tremplin – Mairie de Beuil	0493022020	

Etablissements sensibles, établissements recevant du public

Désignation / Adresse	Nom du propriétaire	☎ / 📱	Caractéristiques de l'ERP
Ecole	Mairie de Beuil	0493022020/0662077036	2 classes – 30 élèves
Gîte Nature & montagne	Mairie de Beuil	0610548545/0637575107	40 personnes
Salle des fêtes	Mairie de Beuil	0493022020	100 personnes

Autres

Désignation / Adresse	Nom du propriétaire	☎ / 📱	Observations
Transformateur électrique AR Prefecture	ENEDIS		
Station d'épuration 006-210600189-20231129-07_08_2023-DE Reçu le 04/12/2023	Commune de Beuil	0 800 71 03 28	Gestionnaire Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour
Routes / RD	Commune / Département des Alpes-Maritimes		RD sous la gestion service Départemental Agence Routière Départementale CIANS VAR

Cartographies existantes

Couverture forestière de la commune

Implantation des bornes Incendie et poteaux incendie sur la commune (Voir annexes pages 50 et 51)

Implantation des bassins DFCI sur la commune

Localisation des piscines

Actions à mettre en place

PHASE DE VIGILANCE – ANTICIPATION DE L'ÉVÉNEMENT

Selon la gravité de la situation, le Maire décide de mettre en place les mesures suivantes :

- 💧 Mise en place d'une permanence à la mairie
- 💧 Contact permanent avec les sapeurs-pompiers
- 💧 Si la situation s'aggrave, déclenchement du PCS

PHASE DE GESTION DE CRISE

- 💧 Informer le Préfet et les services de secours du déclenchement du PCS
→ Attribution du DOS
- 💧 Mobiliser la cellule de crise municipal (PCC) en fonction de la situation et des décisions du commandant des opérations de secours (COS)
→ Attribution du DOS
- 💧 Se tenir informer de l'évolution de l'événement (SDIS, Force 06)
→ Attribution du DOS (en lien avec le secrétariat – communication)
- 💧 Mettre en place une main courante (annexe p. 47)
→ Attribution secrétariat – communication
- 💧 Informer les personnes concernées, sur demande du COS (voir ci-dessous la section « alerte »)
→ Attribution responsable alerte – soutien à la population
- 💧 Mettre en place des panneaux de signalisation de danger, bloquer des voies dangereuses, mettre en place des déviations
→ Attribution responsable logistique – travaux
- 💧 Ouvrir le centre d'accueil, accueillir les personnes évacuées et organiser le ravitaillement (voir la fiche « Mise en place d'un CARE » p. 49)
→ Attribution responsable alerte – soutien à la population, en lien avec le responsable logistique – travaux

Alerte

Moyen d'alerte à la population mis en place : porte-à-porte / véhicule communal équipé d'un haut-parleur / système d'appel en masse

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

EXEMPLES DE MESSAGES D'ALERTE

- 1- Un incendie s'est déclenché sur la commune. Si vous êtes proche du sinistre :
 - 💧 Abritez ou isolez les réservoirs de gaz s'ils sont mobiles afin d'éviter tout risque d'explosion
 - 💧 Fermez les portes, les fenêtres et les volets afin d'éviter la propagation de l'incendie dans la maison
 - 💧 Abritez ou isolez les véhicules
 - 💧 Calfeutrez les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et fumées
 - 💧 Arrêtez les ventilations, climatisation et chauffage (risque d'asphyxie)
 - 💧 N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge en priorité par les secours
 - 💧 N'évacuez les lieux que sur décision des sapeurs-pompiers ou qu'à l'annonce de fin d'alerte »
- 2- « Si le sinistre vous surprend :
 - 💧 Donnez l'alerte
 - 💧 Evacuez la zone en restant le plus calme possible
 - 💧 Recherchez un écran de protection ou une zone dépourvue de végétation
 - 💧 En voiture, recherchez un espace dégagé et restez à l'intérieur car l'habitacle protège au moment du passage des flammes
 - 💧 Si possible, rejoignez le bâtiment... un accueil y est assuré »

PHASE D'APRES-CRISE

- 💧 Prévoir au besoin les mesures de relogement temporaire
➔ Attribution responsable alerte – soutien à la population

EXEMPLES DE MESSAGE A LA POPULATION

« L'incendie / le feu de forêts est contenu / éteint par les forces de secours. Veillez à :

- 💧 Eteindre les foyers résiduels
 - 💧 Ne pas sortir sans vous protéger par une tenue adaptée
 - 💧 Inspecter votre logement soigneusement
 - 💧 Arroser les parties encore fumantes et la végétation alentour
 - 💧 Venir en aide aux voisins
 - 💧 Ecouter la radio »
- 💧 Recenser et estimer les dégâts, coordonner les actions de remise en état
➔ Attribution du DOS, en lien avec le responsable logistique – travaux
 - 💧 Identifier les travaux de première urgence en matière de sécurisation (risque de chute d'arbres, d'érosion des sols...), puis les travaux de réhabilitation des espaces incendiés
➔ Attribution DOS, en lien avec le responsable logistique – travaux

- 💧 Encadrer les nouveaux intervenants (bénévoles, médias...)

AR Prefecture

➔ Attribution du DOS, en lien avec le responsable alerte – soutien à la population

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Désactiver le PCS

➔ Attribution DOS

- 💧 Participer au retour d'expérience

➔ Attribution DOS

Moyens spécifiques mobilisables

Nature du matériel	Localisation du matériel	☎ / 📱	Observations
SDIS - Caserne des sapeurs-pompiers	Route de la Couillole		

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

CHAPITRE 6 : RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE

Identification des zones d'aléas et des enjeux

DERNIER EVENEMENT MARQUANT SUR LA COMMUNE

EXPOSITION DES ENJEUX

Type de transport	Désignation des enjeux	Nature des risques
Routier	Carburant	Explosion, incendie, épanchement
Routier	Gaz	Explosion, incendie

Cartographies existantes

Actions à mettre en place

SCENARIO SELON LA GRAVITE DE LA SITUATION

Incident courant	Sans conséquences Peu de potentialité de risque	Pas de déclenchement de plan d'urgence
Incident notable	Désordres significatifs Conséquences sur l'environnement Long délai de retour à la normale Potentialité de risque	Cellule de suivi ou déclenchement PCS selon la situation
Accident grave	Impact significatif, actuel ou potentiel Populations atteintes ou menacées Désordre sévère de la circulation Pollution importante	Déclenchement « ORSEC TMD » + déclenchement PCS

PHASE DE VIGILANCE – ANTICIPATION DE L'ÉVÉNEMENT

- Identification du risque que représente un accident

→ Attribution du DOS (en lien avec le responsable logistique – travaux)

En cas d'accident, il est indispensable pour les services de secours de connaître au plus vite la nature des produits transportés : la signalisation leur permet d'identifier les marchandises à distance, sans devoir s'exposer de façon inconsidérée aux risques correspondants.

Signalisation TMD :



Code danger : 1^{er} chiffre : danger principal ; 2^{ème} chiffre : danger secondaire ; 3^{ème} chiffre : danger subsidiaire.
Si précédé d'un X : réaction dangereuse avec l'eau

Code ONU : N° d'identification de la matière

1 ^{er} chiffre : danger principal		2 ^{ème} et 3 ^{ème} chiffres : dangers subsidiaires	
2	Gaz	0	Absence de dangers secondaires
3	Liquide inflammable	2	Risque d'émanation de gaz
4	Solide inflammable	3	Inflammable
5	Comburant	5	Comburant
6	Matière toxique	6	Toxique
7	Matière radioactive		
8	Matière corrosive	8	Corrosif
9	Dangers divers	9	Dangers de réaction violente spontanée

- 💧 Contact permanent avec les sapeurs-pompiers
- 💧 Si la situation s'aggrave, déclenchement du PCS
→ Attribution du DOS (en lien avec le responsable logistique – travaux)

PHASE DE GESTION DE CRISE

- 💧 Informer le Préfet et les services de secours du déclenchement du PCS
→ Attribution du DOS
- 💧 Mobiliser la cellule de crise municipal (PCC) en fonction de la situation et des décisions du commandant des opérations de secours (COS)
→ Attribution du DOS
- 💧 Se tenir informer de l'évolution de l'événement (SDIS)
→ Attribution du DOS (en lien avec le secrétariat – communication)
- 💧 Mettre en place une main courante (annexe p. 47)
→ Attribution secrétariat – communication
- 💧 Informer la population concernée
→ Attribution responsable alerte – soutien à la population

EXEMPLES DE MESSAGES D'ALERTE

« Un accident de transport de matières dangereuses est survenu dans notre commune et provoque un risque de contamination dangereux pour la santé.

- 💧 Ne restez pas dans votre véhicule, rejoignez le bâtiment le plus proche
- 💧 Arrêtez les ventilations, climatisations et chauffages, bouchez toutes les entrées d'air
- 💧 En cas de pollution, respirez au travers d'un linge mouillé
- 💧 Ne fumez pas. Pas de flammes, pas d'étincelles
- 💧 Prévoyez une réserve d'eau et un poste radio (écoutez France Bleu Azur)
- 💧 N'allez pas chercher vos enfants, ils seront pris en charge en priorité
- 💧 Ne sortez qu'à l'annonce de fin d'alerte »

- 💧 Mettre en place des panneaux de signalisation de danger, bloquer des voies dangereuses, mettre en place des déviations
→ Attribution responsable logistique – travaux

AR Prefecture

- 💧 En fonction des décisions du COS, évacuer le secteur environnant

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

- Attribution responsable alerte – soutien à la population

- 💧 Ouvrir le centre d'accueil, accueillir les personnes évacuées et organiser le ravitaillement (voir la fiche « Mise en place d'un CARE » p. 49)

→ Attribution responsable alerte – soutien à la population, en lien avec le responsable logistique – travaux

PHASE D'APRES-CRISE

- 💧 Prévoir au besoin les mesures de relogement de plus longue durée
➔ Attribution responsable alerte – soutien à la population
- 💧 Recenser et estimer les dégâts, coordonner les actions de remise en état
➔ Attribution du responsable logistique – travaux
- 💧 Rétablir les voies de communication
➔ Attribution du responsable logistique – travaux
- 💧 Désactiver le PCS
➔ Attribution DOS
- 💧 Participer au retour d'expérience
➔ Attribution DOS

Moyens spécifiques mobilisables

Humains	Techniques	Organisationnels
SDIS – Caserne des sapeurs-pompiers de Beuil		

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
 Reçu le 04/12/2023

CHAPITRE 7 : RISQUE DE CANICULE

Identification des zones d'aléas et des enjeux

DERNIER EVENEMENT MARQUANT SUR LA COMMUNE

EXPOSITION DES ENJEUX

La liste nominative des personnes vulnérables est située au chapitre 2 du PCS (p. 21).

(liste confidentielle – mise à jour régulière et non communicable et consultable uniquement en mairie)

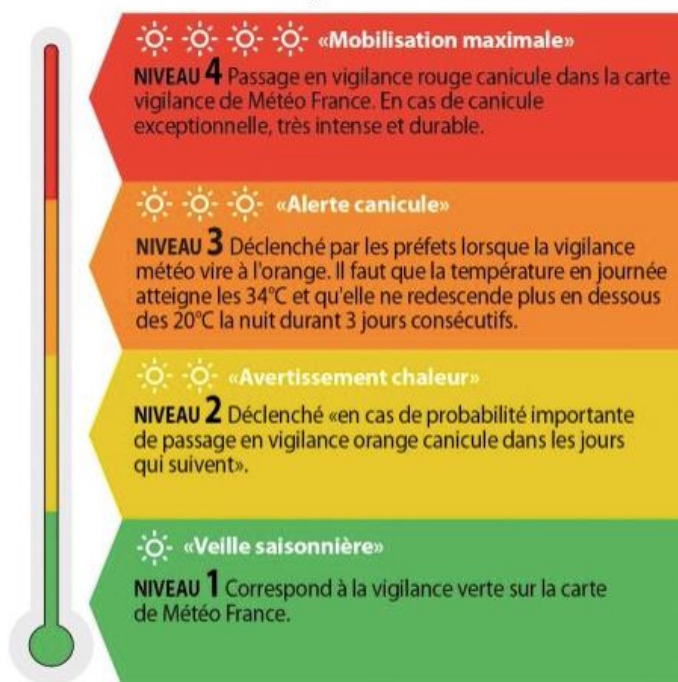
Cartographies existantes

Actions à mettre en place

Le plan national canicule (PNC), structuré en 4 niveaux, inclut :

- 💧 un système d'alerte canicule et santé (SACS) : évolution quotidienne des risques météo canicule par Météo France, et des risques sanitaires par l'institut de veille sanitaire (INVS)
- 💧 un numéro vert « canicule info service » : **0 800 06 66 66**

Les 4 niveaux du plan canicule



Niveau 1 : Veille saisonnière (carte de vigilance météo verte)

Elle est activée tous les ans du 1^{er} juin au 31 août sauf conditions particulières justifiant son maintien

Missions communales :

- 💧 S'assurer de la mise à jour du registre des personnes les plus vulnérables
- 💧 Diffuser des dépliants d'informations aux personnes les plus vulnérables
- 💧 Recenser les associations de bénévoles pouvant intervenir auprès des personnes
- 💧 Consulter quotidiennement la carte de vigilance Météo France à 16h
- 💧 Si une personne appelle la mairie, remplir la fiche d'appel téléphonique en annexe p. 48

Niveau 2 : Avertissement chaleur (carte de vigilance météo jaune)

Phase de veille renforcée, probabilité d'évolution vers une vigilance orange. Mise en alerte des agents communaux, en particulier avant un week-end.

Missions communales :

- 💧 Mise en alerte des agents communaux et associations de bénévoles. Mission : prendre contact avec les personnes ne bénéficiant d'aucune aide et/ou de soins à domicile. Contact téléphonique suivi de visite à domicile sur demande des intéressés.
- 💧 Recommandations auprès des établissements et structures à risque placés sous la responsabilité de la commune
- 💧 Diffusion de messages de prévention et de recommandations
- 💧 Vérification des dispositifs opérationnels

EXEMPLES DE MESSAGE DE PREVENTION

« La canicule représente un risque certain pour la santé.

- 💧 Passez au moins 3h par jour dans un endroit frais
- 💧 Rafrâchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- 💧 Buvez fréquemment et abondamment même sans soif
- 💧 Evitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h-21h)
- 💧 Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers
- 💧 Prenez des nouvelles de vos voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés. »

Niveau 3 : Alerte canicule (carte de vigilance météo orange)

L'alerte canicule est déclenchée par le Préfet. Il en informe les services de l'Etat, le conseil départemental et les communes. Il lève le dispositif quand la situation le permet.

A l'échelon communal : activation d'une cellule de veille et déclenchement du PCS selon la situation.

Missions communales :

- 💧 Renforcement des actions menées dans le cadre du niveau 2
- 💧 Communication sur le niveau d'alerte et relais des informations auprès de la population
- 💧 Distribution d'eau potable
- 💧 Communication sur les lieux climatisés, horaires modulés, ouverture des piscines
- 💧 Mobilisation des associations de bénévoles pour toutes les actions de prévention et de protection nécessaires – solidarité de proximité
- 💧 Veiller à la continuité de la prise en charge des personnes isolées ou vulnérables

Niveau 4 : Mobilisation maximale (carte de vigilance météo rouge)

Le classement en niveau 4 « mobilisation maximale relève d'une décision du Premier Ministre. A l'échelon départemental, le Préfet active le dispositif ORSEC (activation du COD). Il demande aux maires de déclencher leur PCS et d'activer la cellule de crise communale.

Missions communales :

- 💧 Se mettre à disposition du Préfet et lui rendre compte de la situation
- 💧 Renforcement des actions et dispositifs communaux
- 💧 Relais de l'alerte et des mesures de sauvegarde à la population
- 💧 Distribution d'eau potable
- 💧 Mobilisation des associations de bénévoles
- 💧 Continuité de la prise en charge des personnes isolées ou vulnérables
- 💧 Organisation d'un transfert de ces personnes vers un CARE rafraîchi ou climatisé (voir la fiche au chapitre 2 - p. 49)

AR Mettre en place, si nécessaire et en lien avec les autorités préfectorales, des mesures exceptionnelles pour pallier :

- 006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023
- Des ruptures de réseaux
 - Une pénurie d'eau potable
 - La saturation des établissements de santé
 - Des décès massifs...

Le Préfet lève le dispositif de niveau 4 sur instruction du Premier Ministre.

Moyens spécifiques mobilisables

Humains	Techniques	Organisationnels

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

ANNEXES

Document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM)

Risque sur la commune de Beuil - annexe pages 52 à 64

PPMS Risques Majeurs naturels et technologiques de Beuil



ppms risques
majeurs beuil 2023 20

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Exemple d'arrêté de réquisition

Le Maire de ...,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2211-1, L 2212-1 et L 2212-2 ;

Vu le code pénal, et notamment l'article R 642-1

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 16

Considérant l'urgence de la situation de nature de l'événement survenue ce jour le date sur la Commune de ...,

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune de moyens appropriés pour répondre à ses obligations,

ARRETE

Article 1 : Monsieur/Madame ..., Maire de ..., en qualité de Directeur des Opérations de Secours, réquisitionne les personnes ou les matériels cités ci-dessous à l'entreprise :

Nom de l'entreprise, adresse, nom et qualité de son représentant

Description précise des personnes et / ou des matériels réquisitionnés :

-
-
-
-

Les personnes et / ou les matériels devront se rendre / être disponibles dans le ou les lieux suivants :

-
-

Article 2 : le Directeur Général des Services de ... ou la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concernent, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 3 : la levée de réquisition interviendra sur ordre ultérieur. L'entreprise prestataire sera indemnisée par la commune de ... dans la limite des frais directs, et matériels exposés par elle, sans considération de profit.

Date et heure de notification de l'arrêté de réquisition :

Nom et visa du réquisitionnaire :

Nom et visa du réquisitionné :

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Fait à _____, le _____

Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale

Le Maire de ...,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière,

Vu survenu le

Considérant que constitue un danger pour la sécurité publique,

ARRETE

Article 1 : l'accès à la voirie communale n° est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 : un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : ampliation du présent arrêté sera adressée au :

- Préfet du Département
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Président du Conseil Départemental
- Directeur départemental des services d'incendie et de secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à _____, le _____

Le Maire

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Exemple d'arrêté de restriction d'usage de l'eau

Le Maire de ...,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2 ;

Vu le code de la Santé Publique, et notamment le titre II, sécurité sanitaire des eaux et des aliments, chapitre 1^{er}, articles L 1321-1 à L 1321-10 et les articles R 1321-1 à R 1321-68 relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles ;

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Considérant que suite (aux importantes précipitations, à une infraction sur les installations de distribution d'eau, à un déversement accidentel, à un dysfonctionnement quelconque, aux analyses mettant en évidence la présence de ...) la qualité de l'eau peut être dégradée ;

Considérant que cette situation constitue un risque pour la santé des populations et qu'en conséquence par précaution il est nécessaire de prendre des mesures d'urgence ;

ARRETE

Article 1 : A compter du _____, l'eau ne doit pas être utilisée pour :

- la boisson,
- la préparation des aliments dans lesquels l'eau rentre en grande quantité (biberons, sirops, potages, thés, cafés...),
- la cuisson de tous les aliments,
- le lavage des aliments et de la vaisselle
- le lavage des dents

Sur le territoire de la commune de ...

Article 2 : La levée de cette interdiction n'aura lieu qu'après autorisation de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et selon les modalités qu'elle communiquera.

Article 3 : Une information appropriée est réalisée auprès de la population par les soins de la commune (à préciser éventuellement)

Article 4 : Des dispositions sont prises par la commune pour assurer l'alimentation en eau des habitants:

- citernes pour les autres usages
- eau embouteillée pour l'eau de boisson

(pas d'obligation réglementaire - à appréciation du Maire - penser avant tout aux cas particuliers : personnes âgées seules, enfants en bas-âge, ...)

Article 5 : Monsieur le Maire de la Commune de ... est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est affiché sur les tableaux d'affichage communaux et dont un exemplaire est adressé aux services préfectoraux.

Fait à _____, le _____

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Main courante

Date et heure	Lieu	Événement	Responsable de l'action	Décision / Action

AR Prefecture
006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023
Page : ... / ...

Fiche d'appel téléphonique

Date de l'appel :

Heure de l'appel :

NOM :

Prénom :

Age :

N° tel :

Adresse :

1- Isolement		
Vivez-vous seul(e) chez vous ?	OUI	NON
Si non, la personne qui vit chez vous est-elle en capacité de vous aider ?	OUI	NON
Avez-vous des visites ?	OUI	NON
Si oui, avez-vous une visite au moins une fois par semaine ?	OUI	NON
2- Habitat		
Avez-vous des voisins proches, même inconnus chez qui vous pourriez aller demander de l'aide ?	OUI	NON
Votre logement est-il frais ?	OUI	NON
Fermez-vous les volets en pleine chaleur ?	OUI	NON
Faites-vous fonctionner un ventilateur ?	OUI	NON
3- Autonomie		
Pouvez-vous vous déplacer seul(e) dans votre logement ?	OUI	NON
Pouvez-vous boire seul(e) ?	OUI	NON
Si vous buvez de l'eau en bouteille, avez-vous des réserves ? <i>(cocher oui si la personne boit de l'eau du robinet)</i>	OUI	NON
Pouvez-vous manger seul(e) ?	OUI	NON
4- Santé		
Avez-vous un médecin traitant ?	OUI	NON
Est-il en vacances en ce moment ? <i>(si la personne ne le sait pas, elle ne le voit pas souvent)</i>	OUI	NON
Avez-vous un traitement médical ?	OUI	NON
Si oui, avez-vous des réserves ?	OUI	NON
5- Résultats		
Si moins de 5 carrés jaunes → Pas de déplacement sauf si la personne le demande		
Si plus de 5 carrés jaunes → Déplacement obligatoire chez la personne		
Si état d'incohérence décelé chez la personne → Déplacement obligatoire chez la personne		

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Fiche de renseignement des personnes accueillies au CARE

Lieu d'accueil / d'hébergement :

Identité du responsable du CARE :

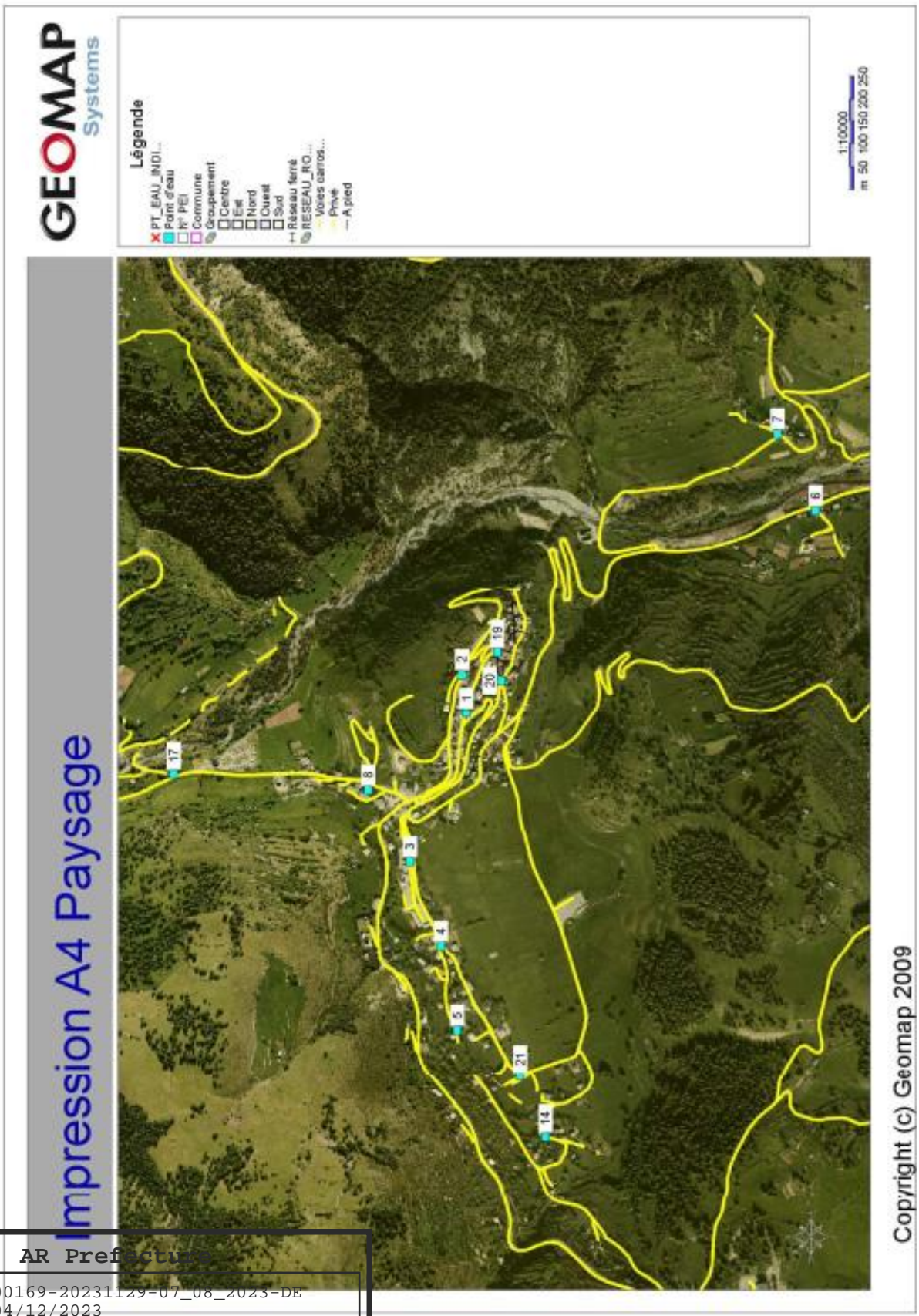
Date :

Date et heure d'arrivée	NOM et Prénom	Age	Responsable si mineur	Adresse	Date et heure de départ	Observations

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Annexe cartographies bornes et poteaux incendie



AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

- Légende**
- ✗ PT_EAU_INDI...
 - Point d'eau
 - N° PEI
 - Commune
 - Groupement
 - Centre
 - Est
 - Nord
 - Ouest
 - Sud
 - Réseau ferré
 - RESEAU_RO...
 - Voies carros...
 - Privé
 - A pied

1:10000
m 50 100 150 200 250

Impression A4 Paysage



Copyright (c) Geomap 2009

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Risques sur la commune de Beuil



Georisques
Mieux connaître les risques sur le territoire

Les risques près de ma commune

📍 Commune recherchée : 06470, Beuil

Informez vos administrés des risques qui concernent votre commune et les bons comportements à adopter. Ces liens renvoient directement à la page de Géorisques qui présente les risques qui concernent votre commune

En flashant ce QR code, vos administrés pourront consulter les risques sur votre commune, vous pouvez le copier pour le publier dans votre journal/bulletin communal, ou sur les/vos réseaux sociaux.



https://www.georisques.gouv.fr/georisques-partage-permalien?path=https%3A%2F%2Fwww.georisques.gouv.fr%2Fmes-risques%2Fconnaitre-les-risques-pres-de-chez-moi%2Frapport%3Fform-commune%3Dtrue%26codeInsee%3D06016%26city%3DBeuil%26lon%3D6.976341%26lat%3D44.093295%26typeForm%3Dcommune%26postCode%3D06470%26go_back%3Daccueil-collectivite%26type%3Dmunicipality%26propertiesType%3D%26commune%3D0

Échelle : **RISQUE EXISTANT** **RISQUE EXISTANT - IMPORTANT** **RISQUE EXISTANT - MODÉRÉ** **RISQUE EXISTANT - FAIBLE** INFORMATION NON DISPONIBLE

Risques naturels identifiés : 7

Certains phénomènes naturels (séisme, inondations, volcans etc.) peuvent être dangereux pour les personnes et pour les biens lorsqu'ils surviennent sur des territoires accueillant des habitations ou des activités économiques. On parle alors de risque naturel. La gravité des conséquences humaines et économiques d'un phénomène naturel dangereux dépend de l'intensité du phénomène, de sa soudaineté et de son ampleur.

INONDATION



Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

Certaines parties du territoire de votre commune : Beuil sont inondables

SÉISME



Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT - MODÉRÉ**

Des tremblements de terre (séismes) peuvent toucher le territoire de votre commune : Beuil



Géorisques est réalisé en partenariat entre le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le BRGM.

Le BRGM est l'établissement public français pour les applications des sciences



de la Terre
AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

MOUVEMENTS DE TERRAIN



 Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

Certaines parties du territoire de votre commune : Beuil sont exposées à des mouvements de terrain ou au retrait-gonflement argiles

RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



 Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT - IMPORTANT**

Certaines parties du territoire de votre commune : Beuil sont exposées à des mouvements de terrain ou au retrait-gonflement argiles

AVALANCHE



 Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

Votre commune : Beuil comprend des zones considérées comme exposées à des risques d'avalanches

FEU DE FORÊT



 Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

Certaines parties du territoire de votre commune : Beuil sont exposées à des risques d'incendie de forêt

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

RADON



 Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT - IMPORTANT**

Certaines parties du territoire de votre commune : Beuil sont exposées au radon, un gaz radioactif qui s'échappe naturellement du sol

Risques technologiques identifiés : 1

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement (ex : risques industriels, nucléaires, biologiques).

POLLUTION DES SOLS



 Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

Certaines parties du territoire de votre commune : Beuil ont des sols pollués ou potentiellement pollués

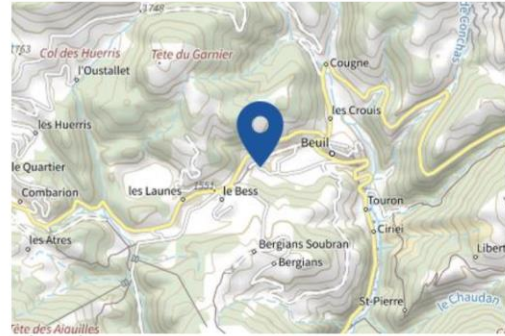
AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Risque d'inondation dans ma commune

Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Légende :

 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Historique des inondations dans ma commune : 1

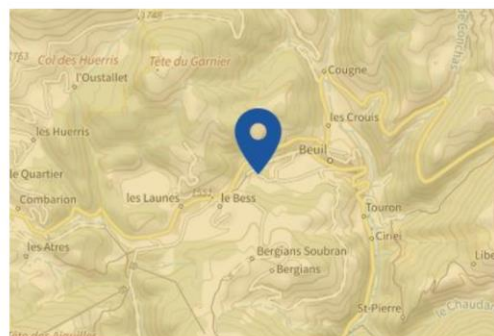
Début le	Sur le journal officiel du
06/11/1982	06/02/1983

Risque de séisme dans ma commune

Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT - MODÉRÉ**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvement de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'Homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Légende :



AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

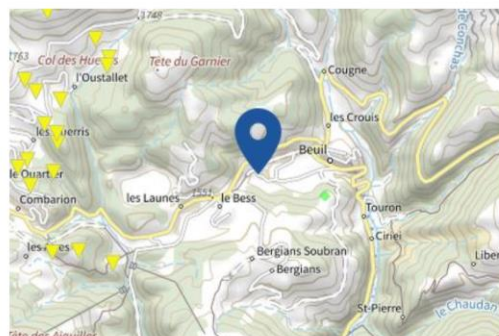
Risque de mouvements de terrain dans ma commune

Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



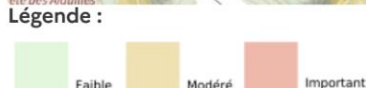
AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Risque de retrait gonflement des argiles dans ma commune

R Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT - IMPORTANT**

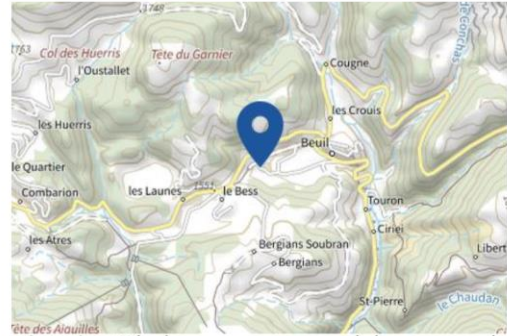
Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente de risque.



Risque avalanche dans ma commune

Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

Une avalanche est un déplacement rapide (10 à 350 km/h) d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture de manteau neigeux (neige plus mouillée, nouvelle chute de neige, surcharge par un skieur, explosion, etc.). Ce phénomène survient quand la neige est en quantité suffisante et de qualité favorable, sur une pente suffisante dans la zone de départ.



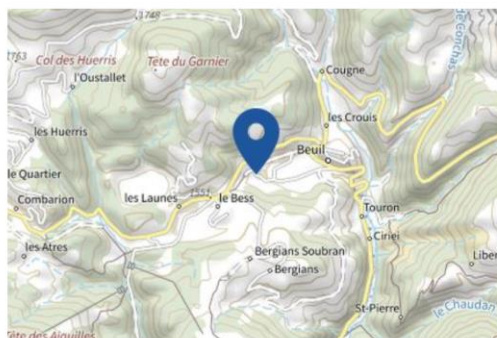
Légende : Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

Risque de feu de forêt dans ma commune

Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu couvre une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite.

Le terme incendie vaut aussi pour les formations subforestières de plus petites tailles que sont le maquis, la garrigue et les landes.



Légende : Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

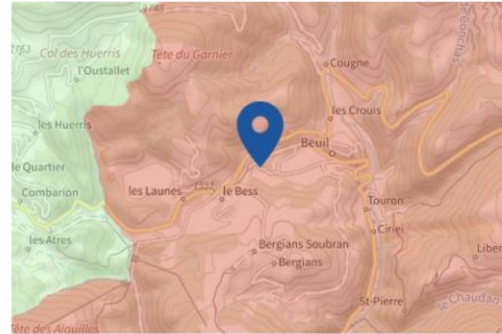
AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Risque radon dans ma commune

R Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT - IMPORTANT**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Légende :



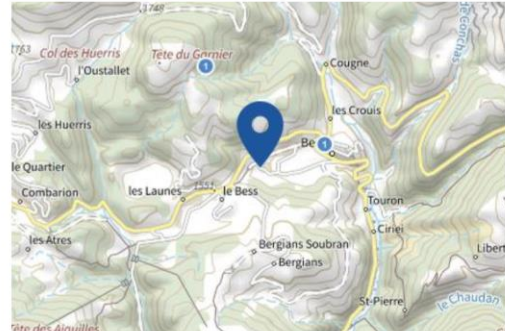
AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Risque de pollution des sols dans ma commune

Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Légende :



AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

QUE FAIRE EN CAS DE...

SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment

Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques

Après les secousses

- **SORTEZ DU BÂTIMENT**, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer
- **ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami
- **ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- **RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023



**QUE FAIRE
EN CAS D'...**

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Enregistrement des modifications du PCS

Fiches modifiées	Page	Modifications apportées	Dates

AR Prefecture

006-210600169-20231129-07_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023